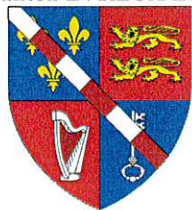


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM 15
- En exercice 15
- présents 11
- votants 15
- absents 4
- exclus -

Date de convocation :

22 mars 2023

Date d'affichage :

22 mars 2023

Date de réunion :

28 mars 2023

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Procurations :

Alexandra DASSAS à Philippe ALLAIN
Annick DELARUE à Olivier JOLY
Annie JEZEQUEL à Pierre BERGER
Stéphane PETROZ à Chantal SAGALA

**Objet : Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et du réseau télécom
- Lieu dit rue des Folies**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière conformément à la convention jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la part communale pour les travaux s'élève à :

Dépenses d'investissement			
Programmes	Montant estimé TTC	Participation commune	Montant total
Réseau distribution publique (REP)	75.000,00 €	30 % HT	18.750,00 €
Eclairage public (EEP)	25.000,00 €	20 % HT	4.167,00 €
Total	100.000,00 €		22.917,00 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 027-212703581-20230328-2023_DELCOM0003-DE

Dépenses de fonctionnement			
Programmes	Montant estimé TTC	Participation commune	Montant total
Réseau télécom (TEP)	22.000,00 €	30 % HT + TVA	9.167,00 €
Total	22.000,00 €		9.167,00 €

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que ces montants pourront être ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité *(la majorité ou à l'unanimité) :*

Pour : 25 / Contre : / Abstention :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière jointe à la présente délibération
- Demande l'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 2041823 pour les dépenses d'investissement (DP : réseau distribution publique, et EP : réseau éclairage public coordonnée), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT : réseau télécom)
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN




Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Affiché le
ID : 027-212703581-20230328-2023_DELCOM0003-DE